

Communiqué de presse du 19.11.2010

Pour la deuxième fois dans le délai d'un an: le prix de l'électricité solaire tombe de 18%!

Face à la baisse rapide des prix des installations solaires photovoltaïques sur le marché mondial, les représentants de la branche solaire se sont prononcés pour la baisse des tarifs de rachat de 18% en moyenne à partir de début 2011 telle que proposée par l'Administration. Cela permettra de mettre en place un maximum d'installations nouvelles à l'aide des moyens qui restent très limités. Si cette proposition sera mise en œuvre, les installations actuellement sur liste d'attente recevront un avis positif d'ici à fin 2013. Afin d'éviter que le marché ne s'effondre par la suite, Swissolar en appelle au parlement pour qu'il supprime le plafonnement de la rétribution à prix coûtant du courant injecté.

La rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC) est un moyen utilisé avec succès par la majorité des pays européens et par de nombreux autres pays pour promouvoir l'électricité issue d'énergies renouvelables. La Suisse a également mis en place cet instrument à compter de début 2009. Par contre, contrairement à nos voisins, les moyens sont chez nous limités. Le photovoltaïque, qui n'a bénéficié à ce jour que de 5% de l'enveloppe financière, est particulièrement touché: à ce jour, seules 1600 installations ont pu voir le jour grâce à la rétribution du courant injecté, alors que plus de 7000 sont sur liste d'attente. De ce fait, un volume d'investissement d'environ un milliard de francs est bloqué. Rien d'étonnant alors à ce que la puissance photovoltaïque installée annuellement en Allemagne soit environ 15 fois supérieure par habitant à celle de la Suisse.

Le parlement a décidé de relever le plafond de 50%: cela permettra à d'autres installations de bénéficier de la RPC. Le thème principal de l'événement Swissolar qui s'est tenu hier à Bienne, avec plus de 100 participants, était la mise en œuvre pratique de cette décision. Procédant à une audition officielle, le représentant de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) a fourni des informations sur les adaptations prévues de l'ordonnance sur l'énergie. Une analyse de l'effondrement rapide des prix de panneaux solaires et d'autres composants d'installations photovoltaïques a suivi, sachant que la Suisse profite en plus de la baisse du cours de l'euro.

Les représentants de la branche étaient d'accord pour dire qu'il faudra répercuter entièrement cette baisse des prix sur les consommateurs suisses. Aussi, elles soutiennent l'intention des autorités de baisser les tarifs de rachat d'environ 18% en moyenne pour les installations mises en service en 2011, ce qui représente tout de même 12% de plus que prévu initialement. De ce fait, chaque installation bénéficiera de moins de moyens financiers pris sur le contingent photovoltaïque qui reste fort limité, ce qui permettra globalement d'en mettre en place davantage. Si cette proposition sera mise en œuvre, les installations qui sont aujourd'hui sur liste d'attente recevront un avis positif d'ici à fin 2013, celles inscrites au 1^{er} ou 2^{ème} mai 2008 même d'ici à fin 2011.

Les professionnels ont cependant noté avec inquiétude que les moyens financiers disponibles seront probablement de nouveau épuisés dès 2014, ce qui pourrait entraîner un effondrement subit du marché. Aussi, ils en appellent au parlement pour qu'il supprime enfin le plafonnement de la rétribution à prix coûtant du courant injecté, afin de garantir le développement continu du marché et d'éviter la lourdeur bureaucratique du plafonnement. Ils estiment que le surcoût occasionné par l'absence de plafonnement de la rétribution du courant solaire injecté demeurerait négligeable grâce à la baisse rapide des coûts.